

# Aller au Port Des Champs à pied par les marais, au départ du bourg de Bouin

Une randonnée proposée par Briline



Randonnée n°23254713

Au départ du bourg de Bouin, partez en randonnée à pied direction le Port des Champs, en passant par les marais salants ! Vous serez plongé en pleine nature et pourrez observer beaucoup d'oiseaux et profitez de la sérénité des lieux. Puis, arrivés au Port des Champs, découvrez un petit port authentique haut en couleurs ! Je ne vous en dis pas plus. Vous pourrez continuer la ballade jusqu'à la mer et profitez d'un cadre ressourçant : rien que vous et la mer !

|                           |        |                                 |               |
|---------------------------|--------|---------------------------------|---------------|
| <b>Durée :</b>            | 1h10   | <b>Difficulté :</b>             | Facile        |
| <b>Distance :</b>         | 4.04km | <b>Retour point de départ :</b> | Non           |
| <b>Dénivelé positif :</b> | 1m     | <b>Activité :</b>               | A pied        |
| <b>Dénivelé négatif :</b> | 6m     | <b>Commune :</b>                | Bouin (85230) |
| <b>Point haut :</b>       | 7m     |                                 |               |
| <b>Point bas :</b>        | 0m     |                                 |               |

## Description

- Départ : Place Saint Céran à Bouin (parking de l'Ecole Publique Sébastien Luneau)
- Dirigez-vous vers l'Eglise
- Empruntez la rue du Pavillon et continuer tout droit jusque dans le grand virage. Vous verrez sur votre gauche la salle communale "L'Espace de l'Enclos"
- Dans le grand virage, prendre à gauche pour rentrer dans le lotissement Saint Marc
- Arrivé sur le Boulevard de la Procession Saint Marc, prendre à gauche
- Ensuite, prenez quasiment tout de suite à droite pour entrée dans le lotissement du Moulin

### (1) Début de la piste cyclable

- Continuez un peu jusqu'à ce que vous voyiez une piste cyclable sur votre gauche. Vous entrez dans les Marais de Bouin.
- A la première intersection, prendre à droite.

### (2) Marais salant Les Valencières

- Continuer jusqu'au marais salant (vous verrez une petite cabane et des gros tas de sel sous bâches)
- Longer le marais salant sur sa gauche
- A la prochaine intersection, prendre à gauche puis à droite pour longer un deuxième marais salant.

### (3) Marais salant Les Saline de l'Isle d'Orée

- A la prochaine intersection, sur la petite route goudronnée, prendre sur votre gauche et continuer jusqu'à une plus grosse route. Vous arrivez sur la route du Port des Champs.
- Prenez sur votre droite et continuer jusqu'au Port des Champs.
- Arrivée : Port des Champs

## Points de passages

### **D Départ Place Saint Céran (parking de l'Ecole)**

N 46.973887° / O 1.998475° - alt. 6m - km 0

### **1 Début de la piste cyclable**

N 46.975285° / O 2.007305° - alt. 0m - km 0.86

### **2 Marais salant Les Valencières**

N 46.973276° / O 2.018582° - alt. 2m - km 2.18

### **3 Marais salant Les Salines de l'Isle d'Orée**

N 46.974° / O 2.023974° - alt. 1m - km 2.7

### **A Arrivée Port des Champs**

N 46.969181° / O 2.033475° - alt. 1m - km 4.04

## Informations pratiques

### A proximité

Pendant votre randonnée, vous passerez devant 2 marais salants.

Si vous pratiquez cette randonnée pendant la saison estivale, vous aurez peut-être la chance de voir les sauniers en activité.

N'hésitez pas à vous arrêter et ils se feront un plaisir de vous expliquer la pratique de leur métier.

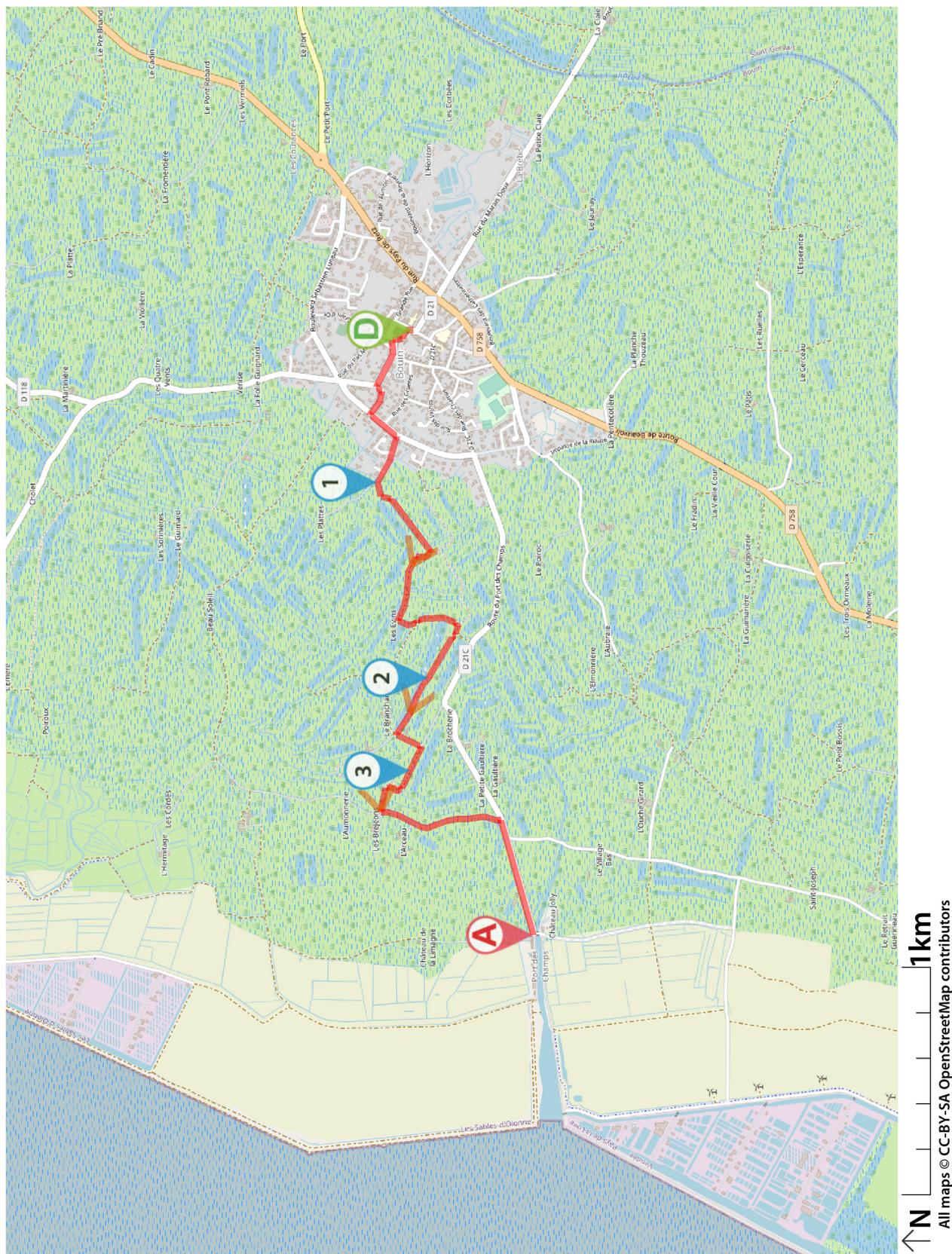
Vous pourrez également vous approvisionner en gros sel, fleur de sel et salicornes tous droits sortis du marais !

Arrivés au Port des Champs, vous trouverez un producteur d'huîtres qui pourra vous faire visiter son exploitation et vous expliquer le métier d'ostréiculteur. Vous pourrez également y acheter des huîtres et autres coquillages. S'il est absent, sachez qu'il y a un distributeur d'huîtres 24H/24 sur place !

Si vous avez le temps, je vous invite à prolonger votre ballade en direction de la mer. Il vous suffit de longer le Port des Champs sur sa droite et vous arriverez sur la digue, où vous pourrez également continuer à marcher.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/23254713>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**